

Formation à la sécurité routière et à l'Epreuve Théorique générale Motocyclette (ETM)

Objectifs :

Être capable d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule des catégories de permis de conduire A1 et A2 en sécurité.

Public concerné et prérequis :

- Toute personnes souhaitant conduire des motocyclettes de cylindrée max de 125 cm³ (catégorie A1) et des motocyclettes d'une puissance n'excédant pas 35 kW (catégorie A2),
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire concerné,
- Maîtriser la langue Française,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, pour plus d'informations contactez-nous.

AVERTISSEMENT :

Le candidat ayant obtenu un résultat favorable à l'ETM conserve le bénéfice de son admissibilité pour cinq épreuves pratiques pour chacune de ces catégories A1 et A2 et à la condition qu'un délai maximum de cinq ans ne se soit pas écoulé depuis l'obtention de cette admissibilité.

Durée :

Adaptée à chaque stagiaire

Moyens et méthodes pédagogiques et technique :

- Cours collectifs en salle animés par un enseignant abordant des cours thématiques programmées,
- Séances de préparation à l'examen en présentiel ou à distance,
- Facultatif : accès internet (Easyweb)
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Supports pédagogiques remis à l'élève : livre code moto, livret d'apprentissage groupe A.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cours thématiques :

- Alcool et stupéfiants,
- Vitesse,
- Distances de sécurité,
- Conditions climatiques,
- ...

Cours préparant à l'ETM :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les premiers secours
- Les notions diverses
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

- L'assiduité des élèves est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur,
- Evaluations séquentielles,
- Evaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen,
- Epreuve théorique générale motocyclette des catégories A1 et A2 (ETM) réalisée par un opérateur agréé.

Qualification des intervenants :

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,

Sanction visée :

- Attestation de fin de formation,
- Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire A1 et A2.

Mise à jour : 08032021SF